

RAPPORT N°93/5-41  
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE DIX HUIT CLASSES DANS  
LA ZAC DE MOUFIA

- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE PASSER LES  
MARCHES DE TRAVAUX.

Par délibération n°92/2-01 du Conseil Municipal en date du 25 Avril 1992 vous avez retenu, suite à un concours d'architectes, le projet du Cabinet ARCHI 3 pour la construction d'un groupe scolaire de 18 classes dans la nouvelle zone urbanisée de la ZAC 2 de Moufia, (fonctionnement en trois cycles, équivalent à six classes maternelles et douze classes primaires).

Le coût prévisionnel total de l'opération (travaux, honoraires de maîtrise d'oeuvre et de contrôle technique, indemnités concours, provisions pour révisions de prix, divers et imprévus) est d'environ 18 000 000 Francs pour une surface hors oeuvre construite de 3 170 m2.

Il est à noter que le coût a été réduit d'environ 3 000 000 Francs par rapport au projet du programme du concours en différant la réalisation de la maison des petits, le plateau sportif et en procédant à quelques modifications techniques.

Ce groupe scolaire n' a pu être subventionné en 1993 dans le cadre du programme annuel des constructions scolaires du 1er degré, cependant le Rectorat a proposé son financement au titre du plan de Relance-Politique de la Ville qui doit être arrêté très prochainement.

Le plan de financement prévisionnel est ainsi le suivant :

DEPENSES	FINANCEMENT
Travaux : 15 000 000	Subvention Etat : 9 590 000 (Plan de relance)
Honoraires (Maitrise d'Oeuvre) : 1 565 000	Subvention Département : 3 348 000 (contrats de développement)
Honoraires (Contrôle Technique) : 97 000	Commune : 5 062 000
Indemnités concours : 162 000	
Provisions pour révisions de prix et aléas : 1 176 000	
<b>TOTAL</b> 18 000 000	<b>TOTAL</b> 18 000 000

L'imputation budgétaire pour cette opération qui fait l'objet d'une programmation pluriannuelle est la suivante : chapitre 903 article 232-012 du budget communal.

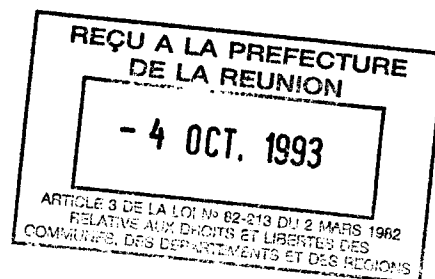
Je vous demande :

- d'approuver le plan de financement.
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, à passer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

P/LE MAIRE

lère Adjte Gabrielle FONTAINE



DELIBERATION N°93/5-41  
du Conseil Municipal  
en séance du Samedi 25 septembre 1993

OBJET

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE DIX HUIT CLASSES DANS  
LA ZAC DE MOUFIA

- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE PASSER LES  
MARCHES DE TRAVAUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N°93/5-41 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Françoise MOLLARD, Conseillère Municipale, présenté au  
nom des Commissions, Ecoles, Travaux/Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

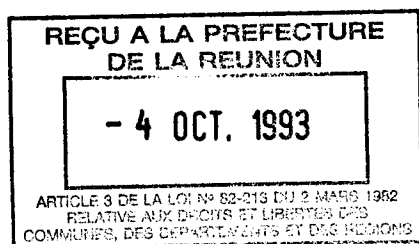
Approuve le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux,  
à passer les marchés avec les entreprises retenues par la commission  
d'appel d'offres et en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés  
négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus  
avantageuses.

Pour extrait certifié conforme  
Saint-Denis, le 1 OCT. 1993

P/LE MAIRE  
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE



Annexe au Rapport 93/5-41

DEPENSES		FINANCEMENT	
Travaux : 15 000 000		Subvention Etat : 9 590 000 (Plan de relance)	
Honoraires (Maitrise d'Oeuvre) : 1 565 000		Subvention Département : 3 348 000 (contrats de développement)	
Honoraires (Contrôle Technique) : 97 000		Commune : 5 062 000	
Indemnités concours : 162 000			
Provisions pour révisions de prix et aléas : 1 176 000			
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 000 000</b>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du Samedi 25 Septembre 1993



P/LE MAIRE  
lère Adjte Gabrielle FONTAINE

